



## **Charte de l'Enseignement A Distance**

Depuis la rentrée 2013, tout ou partie de la Licence et du Master mention Théologie Protestante, délivrés par la Faculté de Théologie Protestante de l'Université de Strasbourg (ci-après Unistra), et une partie des Diplômes d'Université peuvent être suivis et validés à distance dans le cadre de l'enseignement à distance (ci-après EAD). La formation associe des éléments synchrones (l'étudiant[e] et l'enseignant[e] communiquant en direct, par le biais d'une connexion simultanée) et des éléments asynchrones (contenus auxquels l'étudiant[e] peut accéder à tout moment).

Les épreuves de contrôle continu proposées en EAD sont réparties tout au long des semestres et sont de divers types : écrits à réaliser à domicile ou à Strasbourg, oraux par téléphone ou logiciels adéquats ou *in situ*, travaux collaboratifs, etc. Elles sont autant que possible identiques à celles proposées aux étudiants en présence.

### **Conditions d'accès à l'EAD**

L'inscription à des Unités d'Enseignement (UE) en EAD est ouverte à trois catégories de public, définies par la Charte de l'EAD de l'Unistra :

- ① les étudiant(e)s en formation initiale empêchés de suivre partiellement ou totalement l'enseignement délivré en présentiel notamment en raison d'une hospitalisation, d'un handicap, de leur isolement ou de leur éloignement géographique, d'une activité salariée, d'une situation familiale requérant leur présence, ou parce qu'ils sont en situation de détention ;
- ② les stagiaires en formation continue menant de front formation universitaire et exercice d'une activité professionnelle, ou les demandeurs(ses) d'emploi qui suivent une formation dans le cadre d'une démarche de retour à l'emploi ;
- ③ les adultes en reprise d'études.

Le recours à l'EAD peut aussi être envisagé en cas de conflits dans l'emploi du temps d'étudiant(e)s en présence.

### **Contrat pédagogique et accès à la plateforme Moodle**

En concertation avec les étudiant(e)s, les responsables de formation ou des contrats pédagogiques dressent, au début de chaque semestre, la liste des UE à valider, en précisant si elles sont suivies en EAD ou en présentiel et la formalisent sous la forme d'un contrat pédagogique.

Tou(te)s les étudiant(e)s ont accès à la plateforme Moodle (<https://moodle3.unistra.fr/>) dès que leur inscription administrative et pédagogique est finalisée.

### **Stages**

Les étudiant(e)s inscrits en EAD ne sont pas dispensés des stages prévus dans les maquettes, sauf si les responsables de formation en jugent autrement au vu de leur parcours antérieur. Les étudiant(e)s de Master s'engagent à participer aux sessions de suivi de stage organisées en Alsace au cours du troisième semestre de Master.

### **Frais d'inscription et d'études**

Les étudiant(e)s inscrits (totalement ou partiellement) en EAD en formation initiale s'acquittent des frais d'inscription déterminés par l'Université pour le niveau de diplôme concerné, sans surcoût supplémentaire.

L'inscription administrative et pédagogique est un préalable à l'accès aux ressources numériques ; il est dès lors fortement conseillé aux étudiant(e)s souhaitant s'inscrire en EAD de procéder à leur inscription et au paiement des droits dès la date d'ouverture des inscriptions.

Les étudiant(e)s en EAD prennent en charge l'acquisition du matériel nécessaire à leurs études (voir ci-dessous, « Matériel nécessaire »), leurs frais de déplacement et de séjour à Strasbourg ; il leur revient, le cas échéant, de solliciter une aide pour couvrir ces frais auprès des organismes de leur choix ; les responsables de formation et le secrétariat peuvent, sur demande des étudiant(e)s, leur fournir les coordonnées d'un certain nombre d'organismes pouvant les aider financièrement.

#### **Matériel nécessaire**

Pour accéder aux cours en ligne et passer certaines épreuves, les étudiants inscrit(e)s à au moins une UE en EAD doivent impérativement disposer de :

- un ordinateur récent
- une connexion Internet de qualité
- un casque avec micro intégré, à quoi peut s'ajouter une webcam
- une ligne téléphonique opérationnelle.

Ils doivent en outre avoir accès à un scanner ou un téléphone portable permettant de faire des photographies de qualité.

L'accès à la plateforme Moodle et à l'Espace Numérique de Travail doit se faire à l'aide des outils techniques recommandés par les services informatiques de l'Université de Strasbourg (voir [ERNEST](https://ernest.unistra.fr/)) : <https://ernest.unistra.fr/>. À l'heure actuelle, les ressources numériques dans les champs couverts par les formations ne permettent pas à elles seules de couvrir les besoins des étudiant(e)s. La fréquentation d'une bibliothèque spécialisée (bibliothèque universitaire si l'accès est ouvert aux porteurs d'une carte d'étudiant[e] de l'Unistra, bibliothèque municipale de qualité, etc.) est nécessaire. Les étudiant(e)s doivent en outre être prêts le cas échéant à acquérir les instruments de travail de base et à se déplacer en cours de semestre pour pouvoir consulter les autres ouvrages indispensables à leurs travaux.

#### **Travail personnel et assiduité**

Les étudiant(e)s admis(e)s en EAD s'engagent à travailler régulièrement durant le semestre, à se connecter au moins une fois par semaine à la plateforme Moodle et à participer aux classes virtuelles, travaux collaboratifs et aux forums qui leur sont proposés en ligne.

Lorsque la validation d'une UE suppose des connexions synchrones (où étudiants et enseignants communiquent en direct, sur une plage horaire déterminée à l'avance), l'assiduité à ces connexions est requise, faute de quoi l'UE ne pourra être validée. En cas d'absence pouvant être considérée comme légitime (maladie, etc.), le certificat correspondant devra parvenir au secrétariat dans les sept jours.

Le suivi du calendrier des modalités d'évaluation est impératif pour tous les étudiant(e)s, y compris celles et ceux inscrits en EAD. Si un travail à domicile est remis en retard, sans que l'étudiant(e) ne fournit un justificatif recevable dans les délais requis, ou en cas d'absence non justifiée lors d'un contrôle en temps limité, l'étudiant(e) peut se voir refuser ce travail et toute possibilité d'examen de substitution.

#### **Regroupements et épreuves organisés à Strasbourg**

Des épreuves *in situ* sont organisées à Strasbourg à la fin du second semestre, sauf cas de force majeure ; les étudiant(e)s sont informé(e)s dès le début du premier semestre de la période durant laquelle ont lieu ces épreuves. Le calendrier précis des différentes épreuves de cette semaine est annoncé au plus tard quinze jours à l'avance.

Sauf cas de force majeure, un week-end d'intégration est organisé sur le site strasbourgeois au début de l'année universitaire pour les étudiants de Licence inscrits en EAD. La présence à ce regroupement, qui vise notamment à permettre aux étudiant(e)s à distance de rencontrer les enseignant(e)s, est vivement encouragée ; la Faculté assure, dans la mesure de ses moyens, le logement et la restauration des étudiant(e)s qui participent à ce week-end d'intégration.

#### **Communications via le forum**

Outre les forums que les enseignant(e)s pourraient être amenés à créer pour le suivi d'un cours en particulier, un espace « forum général » sur Moodle est mis en place à destination de tou(te)s les étudiant(e)s inscrit(e)s en EAD. Les étudiant(e)s sont invité(e)s à utiliser ce forum pour communiquer avec les enseignant(e)s et avec les doctorant(e)s chargé(e)s du suivi de l'EAD. Un espace collaboratif, dédié aux communications entre les étudiant(e)s

et leur permettant de travailler ensemble, est également mis en place sur la plateforme Ernest (espace numérique de travail de l'Unistra).

Dans leur communication sur ces outils et d'autres qui pourraient être développés par la suite, les étudiant(e)s s'engagent à respecter les codes de courtoisie habituels et ne pas y faire circuler de propos à caractère raciste, sexiste, diffamant ou à caractère personnel ; le modérateur du forum et de l'espace collaboratif pourra être amené à supprimer des messages inconvenants et, si nécessaire, à les transmettre au Doyen, qui jugera de l'opportunité d'interrompre la connexion de l'étudiant(e) concerné à l'outil numérique et de transmettre le message incriminé au service juridique de l'Université.

#### **Gestion opérationnelle**

Un ou deux doctorant(e)s assurent la gestion opérationnelle de l'EAD auprès des étudiant(e)s de Licence et de Master (gestion de la communication, contacts avec les étudiant[e]s en vue d'identifier les problèmes rencontrés et de prévenir les abandons) comme des enseignant(e)s (gestion des épreuves, en particulier). Ces doctorant(e)s ne sont pas habilités à prendre des décisions de type pédagogique ou administratif, mais assurent le relais avec les instances décisionnelles, en particulier avec les responsables de formation.

#### **En cas de difficultés**

En cas de difficultés d'ordre technique sur Moodle (activation des pop-ups, problèmes pour accéder à un support de cours, etc.), les étudiant(e)s déposent une demande sur <https://assistance-etudiant.unistra.fr>.

Les étudiant(e)s de Licence et de Master peuvent contacter les doctorant(e)s chargé(e)s de l'EAD en cas de difficultés rencontrées durant leurs études (questions d'ordre général, information manquante, difficultés d'accès à des classes virtuelles, questions de méthodologie générale, etc.) ; ces derniers transmettent, le cas échéant, la demande au responsable de formation concerné ; celles et ceux inscrits en DU s'adressent aux responsables de formation.

En cas de questions relatives à l'organisation de leur cursus et de leurs études, aux résultats des jurys, à leur orientation professionnelle, en cas de difficulté d'apprentissage récurrente, etc., les étudiant(e)s en Licence peuvent s'adresser directement à leur enseignant(e)-référent(e) ; celles et ceux inscrits en DU peuvent se tourner vers leur personne référente s'ils en ont une ; dans les autres cas, les étudiant(e)s sont invité(e)s à se tourner vers les responsables de formation.

En cas de question portant sur le contenu d'un cours ou d'un support mis en ligne, les étudiant(e)s contactent directement l'enseignant(e) concerné(e).

Strasbourg, le

L'étudiant(e)	Le(la) responsable de formation ou des contrats pédagogiques